

L'agglo.



Saint-Dié des
vosges

Rapport d'orientation budgétaire 2025

PROJET

Pour les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire qui repose sur la rédaction préalable d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

DONNEES MACRO ECONOMIQUES

Contexte national et international

Le contexte national et international reste sujet à de fortes incertitudes. Cette projection a été arrêtée avec des hypothèses de finances publiques conduisant à une réduction sensible du déficit public à 5 % du PIB en 2025.

Le scénario de référence demeure celui d'une sortie de l'inflation sans récession, avec une reprise décalée à 2026 et 2027. L'activité progresserait en 2024 à hauteur de 1,1 %, tirée principalement par le commerce extérieur. La croissance resterait positive en 2025 mais diminuerait un peu. Elle serait ensuite plus dynamique en 2026 et 2027, sous l'effet notamment d'une moindre inflation, et du desserrement de la politique monétaire.

En 2024, l'inflation est retombée en moyenne annuelle à 2,4 %. Elle resterait ensuite en dessous de 2 %.

Le marché du travail commence à entrer dans une phase de ralentissement, concentrée sur l'année 2025. Le taux de chômage atteindrait un pic inférieur à 8 % en 2025 et en 2026, avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité.

Aux incertitudes internes s'ajoutent les aléas géopolitiques élevés et désormais aussi ceux qui pèsent sur le commerce international. Ces aléas font peser sur les projections des risques de baisse pour la croissance et pour l'inflation.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

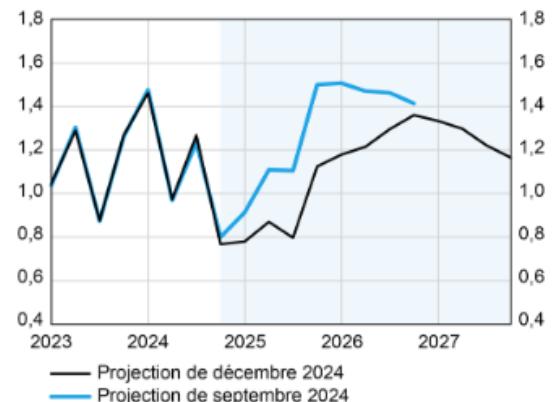
Croissance

La croissance resterait positive en 2025 (+ 0,9 %) mais diminuerait un peu, avant de gagner en vigueur en 2026.

En 2026, la croissance annuelle rebondirait à 1,3 %, favorisée par la détente des conditions financières, le rebond de l'investissement privé et la consommation des ménages.

Graphique Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources: Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Inflation

En 2025, l'inflation diminuerait de nouveau pour s'établir à 1,6 % en moyenne annuelle, après 2,4 % en 2024. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie (baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année, prix du baril à 68 euros)

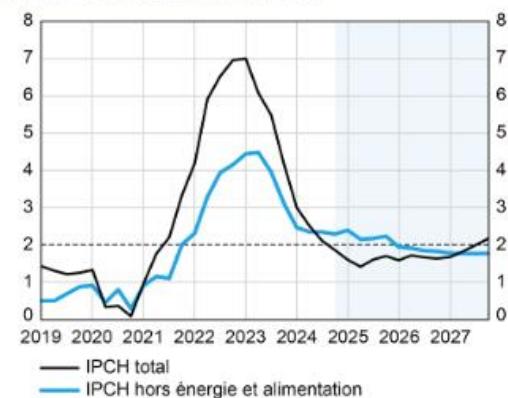
Ce sont les prix des services qui contribueront le plus à alimenter l'inflation dans les prochains mois, portés par la progression des salaires.

En 2026, l'inflation totale s'établirait à 1,7 %. La légère progression de l'inflation proviendrait d'une moindre baisse des prix de l'énergie et d'une légère accélération des prix de l'alimentation.

Enfin, en 2027, l'inflation totale se situerait à 1,9 %.

Graphique IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Emploi, chômage, pouvoir d'achat

Le taux de chômage atteindrait 7,8 % de la population active en moyenne annuelle en 2025 et en 2026 (cf. graphique). Il refluerait ensuite autour de 7,4 % à partir de 2027.

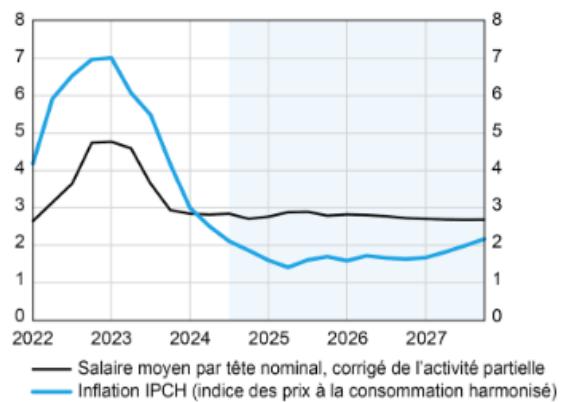
Graphique Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Graphique Croissance du salaire moyen par tête dans le secteur marchand et inflation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024 pour le salaire moyen par tête, projections Banque de France sur fond bleuté.

Après avoir progressé de près de 5 % en 2023, le salaire moyen progressait de 2,7 % en glissement annuel en 2025.

Cette évolution se confirmerait en 2026 et 2027, avec une progression comprise entre 2,5 % et 3 %, en cohérence avec les prévisions d'inflation et de gain de productivité.

Le Projet de Loi de Finances 2025

L'instabilité politique de ces derniers mois a conduit à une situation inédite avec une adoption du projet de Loi de Finances 2025 qui n'est intervenue que le 14 février dernier, la première mouture présentée à l'automne ayant entraîné la chute du gouvernement Barnier.

Ce PLF porte toujours des ambitions de réduction des déficits publics mais à un niveau moindre qu'envisagé dans un premier temps. La participation des collectivités au redressement des comptes est estimée par le gouvernement à 2,2 milliards d'euros contre 5 milliards d'euros initialement envisagée.

La revalorisation des bases locatives est indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre de l'année précédente. Elle est fixée à 1,7 % en 2025 après 3,9 % en 2024, ce qui permettra de gonfler légèrement les recettes fiscales des collectivités.

Les différents mécanismes d'ajustements des enveloppes constitutives de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** du bloc communal ce qui devrait se traduire par une diminution de dotation de 110 000 euros à 160 000 euros pour l'Agglomération.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) seront minorés de 21 %, ce qui conduira à une perte de recettes de 37 000 euros pour la Communauté d'Agglomération.

Plusieurs modifications du FCTVA avaient été envisagées : réduction du taux et modification de l'assiette. Ces dispositions sont abandonnées dans le nouveau PLF.

Les montants des fractions de TVA versées aux EPCI en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE sont gelées en 2025. La perte de recette pour la collectivité se monte à 134 000 euros. La promesse de retour à une recette dynamique dès 2026 est à prendre avec la plus grande prudence.

La Loi de Finances instaure un dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités (DILICO). En français : une ponction des recettes de certaines collectivités, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Selon les dernières simulations réalisées, la Communauté d'Agglomération ne serait pas concernée en 2025.

Enfin, plusieurs dispositions viennent impacter la masse salariale à la hausse ou à la baisse : hausse du taux URSSAF maladie (+ 1 %), hausse du taux CNRACL (+ 3 %), gel de la valeur du point d'indice, suppression de la GIPA, modification du taux d'indemnisation des fonctionnaires en arrêts maladie (90 % au lieu de 100 %). L'ensemble de ces dispositions se traduit par un surcoût de 250 000 euros pour la collectivité.

Côté soutien à l'investissement, la DETR et la DSIL voient leurs enveloppes largement amputées.

Contexte local

La Communauté d'Agglomération poursuit son travail d'élaboration de documents stratégiques : Projet de Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial, Schéma des Mobilités Simplifié, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat, Contrat Local de Santé.

En parallèle, elle construit son nouveau Pacte Financier et Fiscal (PFF) dont un des objectifs sera de doter la collectivité des moyens de ses ambitions.

BUDGET PRINCIPAL

1/ Section de fonctionnement

1.1/ Les recettes de fonctionnement

Les projections 2025 font apparaître des recettes réelles de fonctionnement en recul de 2,52 M€ à 42,74 M€ contre 45,26 en 2024.

Chapitres	Recettes de fonctionnement 2023	Recettes de fonctionnement 2024	Projection 2025	Projection 2026
Chapitre 013 - Atténuation de charges	255 967,11 €	275 701 €	281 215 €	286 839 €
Chapitre 70 - Produits de services et du domaine	5 270 842,05 €	4 574 721 €	2 820 468 €	2 848 672 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	26 057 039,86 €	28 594 691 €	28 261 245 €	28 603 029 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	12 173 870,07 €	11 506 971 €	11 288 167 €	11 129 912 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	39 452,74 €	126 078 €	40 000 €	40 000 €
Chapitre 76 - Produits financiers	1 588,73 €	1 626 €	2 000 €	2 000 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	514 708,75 €	182 022 €	50 000 €	50 000 €
TOTAL RECETTES REELLES	44 313 469,31 €	45 261 811 €	42 743 095 €	42 960 453 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	768 144,29 €	2 163 199 €	2 163 199 €	2 163 199 €
TOTAL	45 081 613,60 €	47 425 010 €	44 906 294 €	45 123 653 €

Ce recul est principalement dû à la modification de la gestion des salaires du service déchets :

- Les paies sont désormais mandatées directement dans le budget annexe 701 au lieu du budget principal ;
- La refacturation du budget principal au budget annexe n'a donc plus lieu d'être ce qui explique la forte baisse de recettes au chapitre 70.

Côté fiscalité, les recettes devraient être en croissance, portées par les revalorisations des bases de la taxe foncière, de la CFE et par la hausse du taux du versement mobilité appliquée sur l'année complète.

La diminution de recettes au chapitre 73 en 2025 s'explique par un surcroît de refacturation des attributions de compensation négatives applicable uniquement en 2024.

Le gel ou les diminutions de certaines dotations et compensations d'exonérations justifie la diminution des produits attendus au chapitre 74.

Les autres recettes ne devraient pas connaître de variations significatives.

a/ Les impôts et taxes – Chapitre 73

La Communauté d'Agglomération perçoit à la place de ses communes membres l'ensemble de la fiscalité professionnelle. Elle perçoit également une partie de la fiscalité sur les ménages (taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Le produit total attendu par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges au titre des impôts et taxes en 2025 est de 28,26 M€ et 28,60 M€ en 2026. Ce montant serait proche de celui perçu en 2024 (28,59 M€).

A noter : l'application de la nomenclature M57 à compter de 2024 entraîne quelques évolutions du plan comptable (numéro de comptes et libellés).

Les projections ci-dessous sont réalisées à taux et assiette constants.

	Comptes	Recettes 2023	Recettes 2024	Projection 2025	Projection 2026
	73111 - Taxes foncières et d'habitation - CFE	7 705 114,00 €	7 964 269 €	8 083 733 €	8 204 989 €
	73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée				
	73113 - Taxes sur les Surfaces Commerciales	1 260 131,00 €	1 391 825 €	1 398 784 €	1 405 778 €
	73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises du territoire	695 942,00 €	721 368 €	743 009 €	765 299 €
73118	7318 - Autres impôts locaux	63 746,00 €	51 100 €	51 100 €	51 100 €
	73211 - Attributions de compensation	1 149 275,00 €	2 451 798 €	1 600 000 €	1 632 000 €
	73218 - Autres fiscalités reversées entre collectivités	3 173 985,63 €	3 173 908 €	3 173 908 €	3 173 908 €
732221	73223 - FPIC	925 310,00 €	859 794 €	859 794 €	859 794 €
73156	7342 - Versement mobilité	2 293 397,48 €	3 023 547 €	3 523 547 €	3 594 017 €
73136	7346 - Taxe gestion milieux aquatiques et prévention des inondations	450 120,00 €	450 604 €	450 000 €	450 000 €
73156	7362 - taxes de séjour	488 281,75 €	629 109 €	500 000 €	510 000 €
7351	7382 - fraction de TVA	4 347 735,00 €	4 385 714 €	4 385 714 €	4 429 571 €
7352	7388 - autres taxes diverses	3 504 002,00 €	3 491 656 €	3 491 656 €	3 526 573 €
	TOTAL	26 057 039,86 €	28 594 691 €	28 261 245 €	28 603 029 €

Les Taxes Foncières et Taxe d'Habitation :

La revalorisation des valeurs locatives, alignée sur l'inflation, constatée en novembre 2024 sera de 1,7 %. Cette revalorisation ne concerne pas les locaux à usage professionnel et commercial.

L'évolution physique des bases (extension, création, destruction) fait également évoluer le produit fiscal perçu par la collectivité.

Le produit devrait passer de 2,85 M€ en 2024 à 2,90 M€ en 2025 et 2,94 M€ en 2026.

La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :

Le taux cible de la CFE sur le territoire est fixé 23,78 %. Le lissage des taux se terminera en 2027.

Le produit de la CFE est également attendu en hausse à 5,19 M€ puis 5,26 M€ en 2026.

La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales ont été supprimées et remplacées par une fraction de TVA : respectivement 3,49 M€ et 4,36 M€.

Ces compensations devaient dépendre de la dynamique de la TVA au niveau national. La Loi de Finances 2025 prévoit le gel de ces enveloppes.

La TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales) :

Le coefficient multiplicateur applicable à la TASCOM est stable à 1,2 depuis le 1^{er} janvier 2021. La Communauté d'Agglomération attend une légère hausse (0,5 %) du produit de cette taxe en 2025 et 2026 dans un contexte économique plus incertain.

L'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) est une taxe qui concerne les entreprises de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Son produit devrait rester dynamique grâce à la hausse annuelle du barème applicable (+ 1 % environ) et au déploiement de pylônes. Il est attendu en hausse de 3 % par an à 743 000 euros (2025) et 765 000 euros (2026).

Le versement de compensation au titre de la compétence transport scolaire

La Communauté d'Agglomération reçoit de la Région Grand Est une compensation en contrepartie des charges associées au transport scolaire. Elle représente une recette de 3,17 M€ par an.

Les Attributions de Compensation négatives :

En l'absence de nouveaux transferts, elles devraient représenter entre 1,6 et 1,65 M€.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est une recette affectée au bloc local dont le produit est partagé entre les communes (environ 60 %) et l'intercommunalité (environ 40 %). La répartition de droit commun est réalisée par les services de l'Etat. Le produit pour la Communauté d'Agglomération est attendu stable à 860 000 euros.

Le Versement Mobilité

Le taux du Versement Mobilité avait été actualisé à 0,80 % à compter du 1^{er} juillet 2024. Le produit est également soutenu par la dynamique positive constatée sur les salaires et par la bonne tenue du niveau de l'emploi salarié. Les recettes sont attendues à 3,52 M€ en 2025 et 3,59 M€ en 2026.

La taxe GEMAPI :

La Communauté d'Agglomération a instauré la taxe GEMAPI en 2020. Cette taxe est destinée à financer les dépenses relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Son montant cible avait été fixé à 450 000 euros par an pour la période 2021-2024.

Cette stabilité des recettes, dans un contexte inflationniste, entraîne une érosion de la capacité d'action de la collectivité. Par ailleurs, cette taxe permet essentiellement de couvrir la contribution à l'EPTB, contribution en forte hausse ces dernières années.

Afin de lui permettre de poursuivre son action en matière de GEMAPI, la Communauté d'Agglomération aura à réfléchir sur le dimensionnement des moyens qu'elle compte y consacrer dans les années à venir.

La taxe de séjour

La Communauté d'Agglomération collecte également la Taxe de Séjour dont le produit est reversé à l'Office de Tourisme Intercommunal. Son montant est estimé à 500 000 € par an.

b/ Les dotations et participations – Chapitre 74

Les recettes de ce chapitre sont attendues à 11,29 M€ en 2025 et 11,13 M€ en 2026 contre 11,51 M€ en 2024.

	Comptes	Recettes 2023	Recettes 2024	Projection 2025	Projection 2026
741124	74124 - Dotation d'intercommunalité	2 482 292	2 466 385	2 417 057	2 368 716
741126	74126 - Dotation de compensation	4 028 332	3 961 669	3 862 627	3 766 062
	744 - FCTVA	19 734	17 416	20 000	20 000
	7461 - D.G.D				
	74718 - Autres	443 520	446 204	450 000	450 000
	7472 - Régions	96 187	13 418	15 000	15 000
	7473 - Départements	285 546	256 882	260 000	260 000
	74741 - Communes membres du GFP	170 969	145 559	145 000	145 000
	74758 - Autres groupements	65 369	73 550	75 000	75 000
747888	7478 - Autres Organismes	1 520 897	1 381 228	1 330 000	1 330 000
748312	748313 - Dotation Compensation Réforme TP	83 073	70 919	56 735	51 062
74836	74832 - Fond Départemental TP	100 550	95 934	76 747	69 073
74832	74833 - Compensation CET	2 248 761	2 388 757	2 390 000	2 390 000
74833	74834 - Compensation Exo TF	164 192	189 051	190 000	190 000
	74835 - Compensation Exo TH				
	7488 - Autres	464 448	0	0	0
	TOTAL	12 173 870,07 €	11 506 971	11 288 167	11 129 912

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait représenter 6,28 M€ de recettes en 2025, en recul de 148 000 euros :

- DGF – part Dotation d'Intercommunalité : elle devrait reculer de 2 % à 2,42 M€ ;
- DGF – part Dotation de Compensation : elle est écrétée chaque année par l'Etat en plus d'être également impactée par la baisse de population. Une diminution de 2,5 % est attendue à 3,86 M€.

Les **compensations des exonérations** décidées par l'Etat sont attendues en légère baisse (1,7%) à 2,29 M€ en 2025.

Enfin, plus de 2,71 M€ sont également attendus en aides versées par l'Etat, la Région, le Département et diverses agences, pour contribuer au fonctionnement de certains services : crèches, périscolaire, aires d'accueil des gens du voyage, Maisons France Services, etc. Ce produit est attendu en léger repli.

c/ Les produits des services et autres recettes

Le **chapitre 70** retrace les produits des services et du domaine.

Le produit 2024 était de 4,57 M€. Les recettes 2025 sont estimées à 2,82 M€ : à partir de 2025, les salaires du service déchets sont mandatés directement dans le budget annexe, la refacturation entre budgets (1,8 M€) disparaît donc.

Les principaux produits des services communautaires reposent sur les recettes des billetteries et droits de place (Musées, salles de spectacles, conservatoires, enfance, ...), les prestations facturées par le service urbanisme et les recettes engageantes reversées par le délégataire dans le cadre du contrat de transport.

Le **chapitre 013 – Atténuations de charges** correspond aux remboursements d'assurances et aux participations des agents à l'action sociale. Il devrait peu évoluer (281 000 euros attendus).

Les **chapitres 75 – Autres produits de gestion courante, 76 – Produits financiers et 77 – Produits exceptionnels** ne sont pas attendus à des niveaux élevés, en l'absence de cessions significatives programmées en 2024 ou 2025.

1.2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 sont attendues en baisse de 2,26 M€ à 39,95 M€.

Chapitres	Dépenses de fonctionnement 2023	Dépenses de fonctionnement 2024	Projection 2025	Projection 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 752 284 €	10 868 890 €	11 086 268 €	11 307 993 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et assimilés	15 837 090 €	16 120 987 €	14 817 616 €	15 373 145 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	6 609 943 €	6 348 338 €	6 475 305 €	6 604 811 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	6 841 569 €	8 384 533 €	7 114 000 €	7 220 710 €
Chapitre 66 - Charges Financières	229 771 €	322 931 €	300 000 €	300 000 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	534 725 €	32 665 €	30 000 €	30 000 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES	39 925 383 €	42 198 344 €	39 943 190 €	40 956 660 €
Chapitre 042 - Opé ordre transfert entre sections	2 506 084 €	2 621 434 €	2 500 000 €	2 500 000 €
TOTAL	42 431 467 €	44 819 778 €	42 443 190 €	43 456 660 €

a/ Les charges à caractère général

L'inflation poursuit sa décrue : les projections macro-économiques montrent une inflation comprise entre 1,5 et 2 % en 2025 et 2026.

L'évolution des charges à caractère général devrait donc être plus modérée que lors des deux exercices précédents. Les projections sont réalisées avec + 2 % chaque année.

Le besoin de crédits pour les charges de fluides dans le budget 2025 devrait être à nouveau en hausse puisque les tarifs d'accise sur l'électricité remontent au 1^{er} février à leur niveau d'avant la mise en place du bouclier tarifaire. Cette hausse devrait être assez limité puisque les marchés signés par la collectivité la mettent à l'abri des variations de prix sur les marchés de gros.

Les participations et concours sont attendus en légère hausse : PETR de la Déodatie, Mission Locale, ADEUS, SMIC, ...

L'actualisation du marché de transport (50 % des charges générales) devrait également être moins défavorables que les années passées, dans un contexte de stabilisation des prix de l'énergie et du carburant, de moindre hausse des salaires et d'inflation générale sous contrôle.

b/ Les dépenses de personnel et frais assimilés

Les dépenses de personnel correspondent à l'ensemble des charges liées au versement de la rémunération des agents de l'Agglomération. Elles se composent :

- De la masse salariale ;
- Des autres dépenses de personnel : personnel extérieur mis à disposition, assurance et prévoyance, action sociale.

DEPENSES DE PERSONNEL (en M€)	2022	2023	2024	2025 (estimé)	2026 (projeté)
Budget Principal	15,282	15,837	16,121	14,817	15,373
Budget REOMi				1,889	1,968
Régies Eau et Assainissement	1,357	1,245	1,286	1,545	1,607
Total	16,639	17,082	17,407	18,251	18,948

La masse salariale s'est élevée en 2024 à 16,667 M€ (15,563 M€ pour le Budget Principal, y compris la direction des déchets, et 1,114 M€ pour les régies Eau et Assainissement) et devrait atteindre 17,100 M€ en 2025, puis 17,798 M€ en 2026.

Les salaires du service déchets sont désormais mandatés directement dans le budget annexe dédié au lieu d'être portés par le budget principal et refacturés.

Les autres dépenses de personnel devraient diminuer en 2025 et 2026 avec la fin programmée des conventions de gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement par les communes membre de l'Agglomération (personnel mis à disposition).

Le périmètre des services mutualisés est stable depuis 2023. La masse salariale des services concernés est de 4,7 M€ sur 12 mois glissants ; 3,0 M€ seront refacturés à la ville centre.

Les effectifs

L'organisation des services

Depuis octobre 2023, la collectivité est organisée en trois directions générales : attractivité du territoire ; finances, eau, assainissement et ordures ménagères ; ville-centre et services à la population.

L'évolution des effectifs

EFFECTIFS (au 31 décembre)	2022	2023	2024	2025 (estimé)	2026 (projeté)
Effectif physique	404	408	419	429	434
Equivalent temps plein	361,4	365,1	375,4	385,0	390,0

Les effectifs évoluent assez peu. Les principales sources d'évolution du nombre d'agents sont la reprise en régie progressive des réseaux d'eau potable et d'assainissement et le déploiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi).

Les dispositions d'augmentation de la rémunération

Le glissement vieillesse technicité (GVT) indiciaire, qui reflète l'avancée statutaire des agents titulaires de la fonction publique, entraîne une augmentation de la masse salariale de la collectivité estimée entre 1,5 et 2 % en 2025.

La valeur du point d'indice ne devrait pas évoluer en 2025. Les bas salaires devraient être actualisés en fonction de la revalorisation du SMIC, lui-même actualisé en fonction de l'inflation.

L'augmentation du taux de cotisation d'assurance vieillesse, sera la principale source de hausse de la masse salariale dans les années à venir avec une hausse attendue de 3 % par an pendant 4 ans, soit + 12 % d'ici 2028. Le surcoût généré par ces cotisations passerait ainsi de 182 000 € en 2025 à près de 800 000 € par an en 2028.

Le taux de cotisation d'assurance maladie remonte de 1%, entraînant une dépense supplémentaire de 62 000 €.

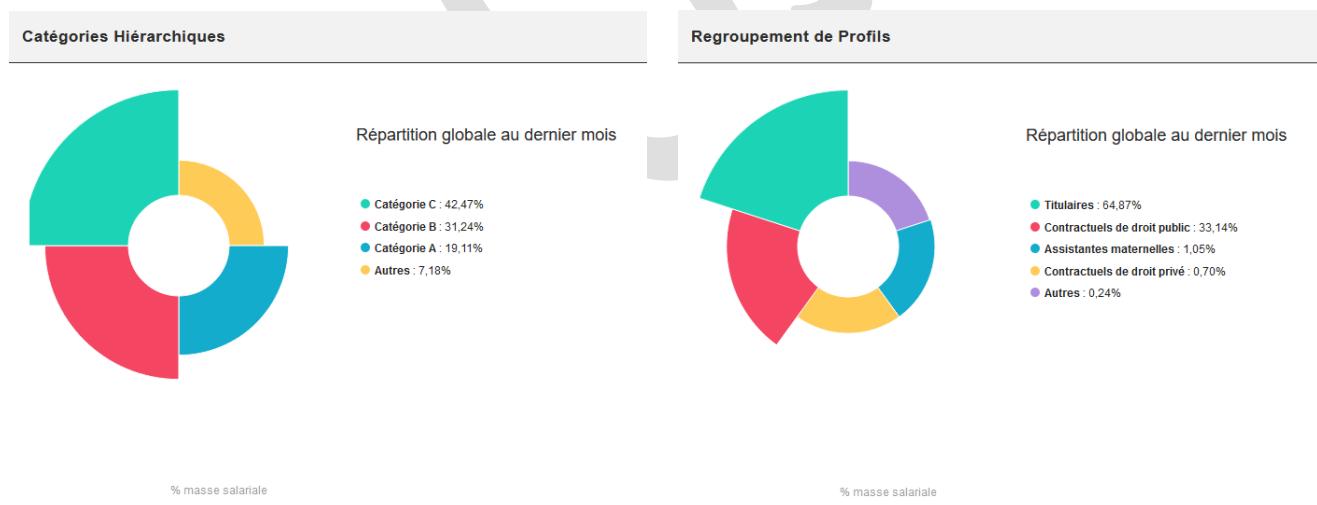
L'indemnisation des agents en arrêt maladie évolue : elle passe de 100 % à 90 % à compter du 1^{er} mars 2025.

La GIPA (Garantie individuelle de pouvoir d'achat) est supprimée en 2025, comme ça a été le cas en 2024.

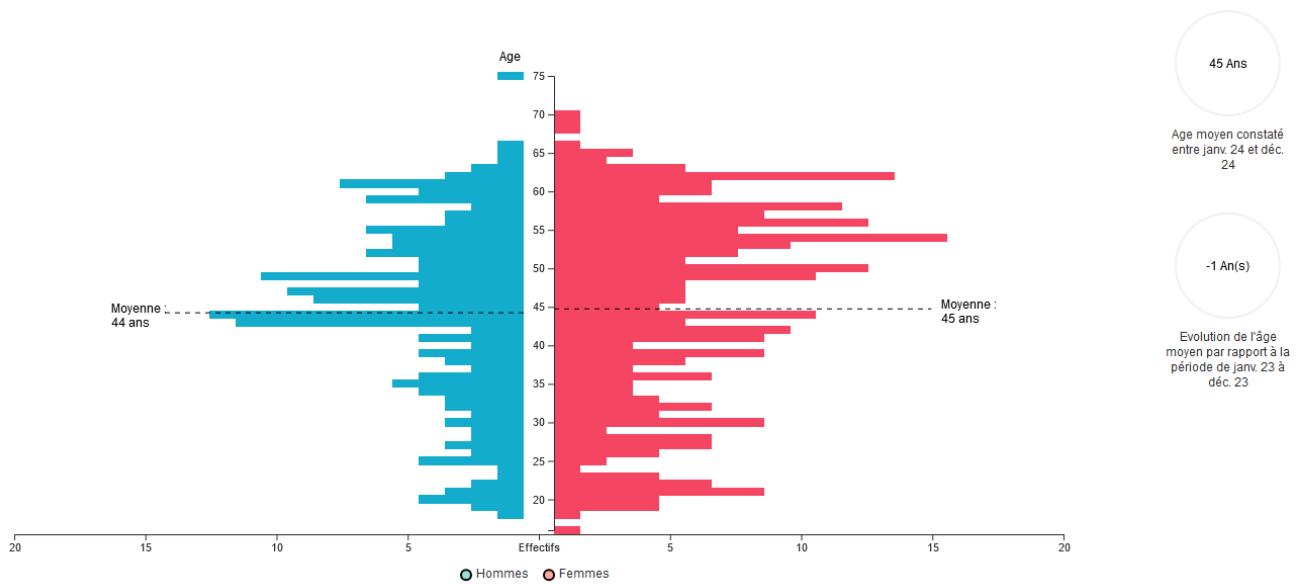
La structure des effectifs et le pilotage des ressources humaines

Le pilotage de la masse salariale suppose de conduire une politique de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences au sein de la collectivité, qui permette d'assurer l'adéquation entre les besoins de l'Agglomération pour conduire ses missions de service public et les moyens disponibles.

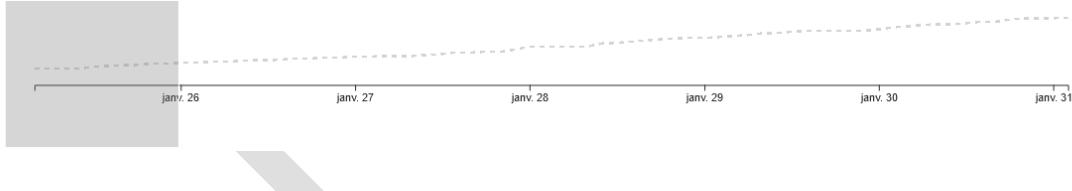
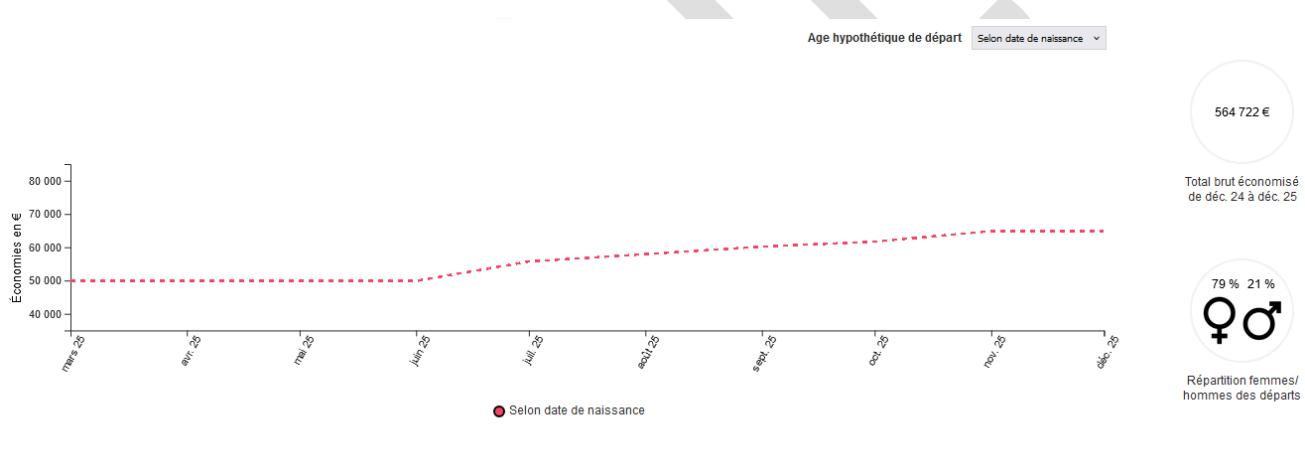
Structure des effectifs par catégorie et statut



Pyramide des âges



Départs en retraite potentiels



Mouvements de personnel (turn over) 2024



c/ Les atténuations de produits – chapitre 014

Les attributions de compensation (AC) versées aux communes ne devraient pas évoluer de manière notable en 2025 et 2026, ni en dépenses, ni en recettes.

Les autres dépenses comptabilisées dans ce chapitre correspondent principalement au versement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal (500 K€) et le versement de la contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 45 000 euros.

d/ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65),

Le **chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** devrait représenter 7,11 M€ de dépenses en 2025 contre 8,38 M€ l'année dernière. L'écart s'explique par un rattrapage de versement entre budgets sur l'exercice 2024. L'année 2025 marque un retour à la normale.

La contribution au SDIS représente une part importante des dépenses de ce chapitre avec 2,57 M€ attendus en 2025.

D'autres contributions figurent également dans les charges portées par ce chapitre : le SMAL à (30 000 euros), le GIP LIMEDIA (bibliothèque en ligne) pour 48 000 euros, le Parc d'Activités de Grandrupt, etc.

Le financement du centre aquatique AQUANOVA représente le deuxième poste de dépenses de ce chapitre avec 2,28 M€. Cette charge est en grande partie reprise sur les attributions de compensation de la ville. Le coût net pour la Communauté d'Agglomération est d'environ 700 000 euros.

En revanche, la contribution à l'EPTB au titre de la compétence Prévention des Inondations sera à nouveau en hausse, de même que la contribution au Syndicat Mixte Moselle Amont.

Les autres dépenses (indemnités des élus, subventions aux associations, admissions en créances éteintes ou en non-valeur) seront stables.

La subvention d'équilibre versée à l'Office de Tourisme Intercommunal est également prévue pour un montant estimé à 400 000 euros.

e/ les charges financières, les charges exceptionnelles et les provisions

Les **charges financières (intérêts d'emprunts / Chapitre 66)** restent faibles : environ 300 000 euros par an. La réduction du recours à l'endettement (1,5M€ par an depuis 2024) fait que ce montant devrait peu évoluer dans les années à venir.

En nomenclature M57, le **chapitre 67 – Charges exceptionnelles** ne porte plus que certaines dépenses très limitées. 30 000 euros sont prévus en 2025 et 2026.

La Communauté d'Agglomération poursuit la constitution de provisions pour couvrir les risques tels que les impayés ou les contentieux : 120 000 euros seront prévus au **chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions**.

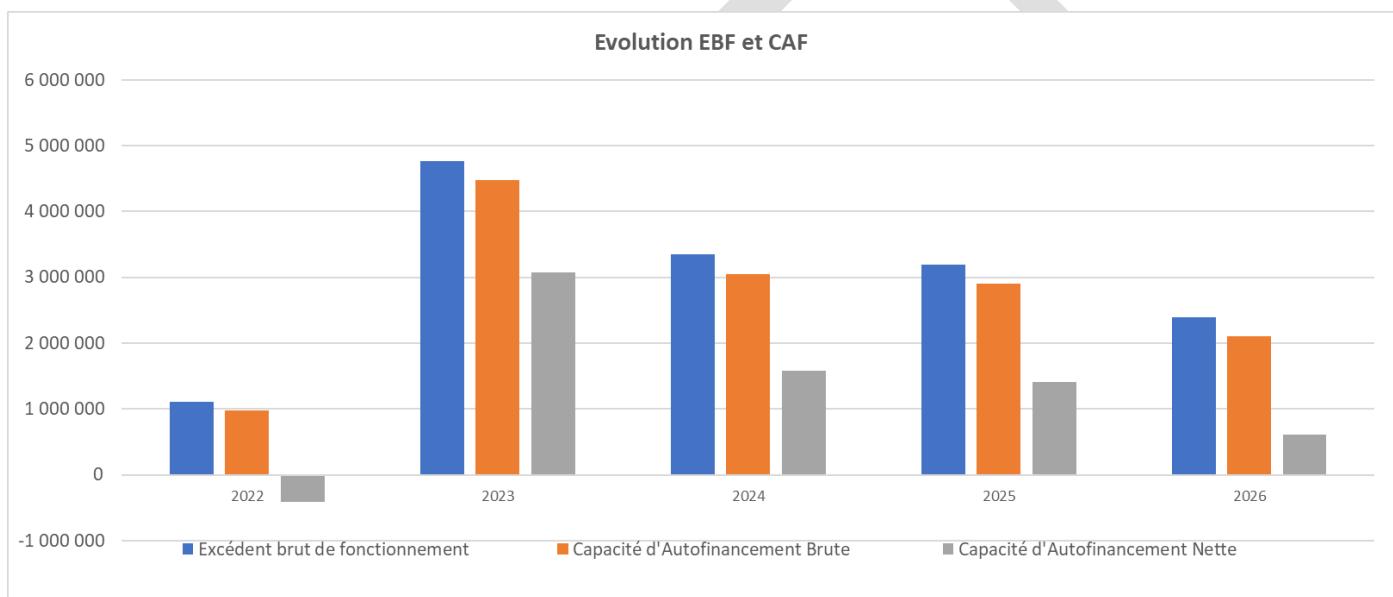
1.3/ Résultats et ratios prévisionnels 2025 / 2026

Après une année 2022 très difficile financièrement, l'année 2023 avait bénéficié de recettes exceptionnelles non pérennes à hauteur de plus 1,3 M€. L'exercice 2024 marquait donc un retour à la normal avec un recul prévisible des différents ratios.

Les projections 2025 montrent une stabilité de résultats avant que ceux-ci ne repartent à la baisse en 2026.

Principaux ratios :

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à la différence entre les charges et les produits de gestion, qui eux-mêmes correspondent aux charges et recettes courantes de la collectivité. Il s'établirait à + 3,2 M€ en 2025 avant de reculer à + 2,4 M€ en 2026.

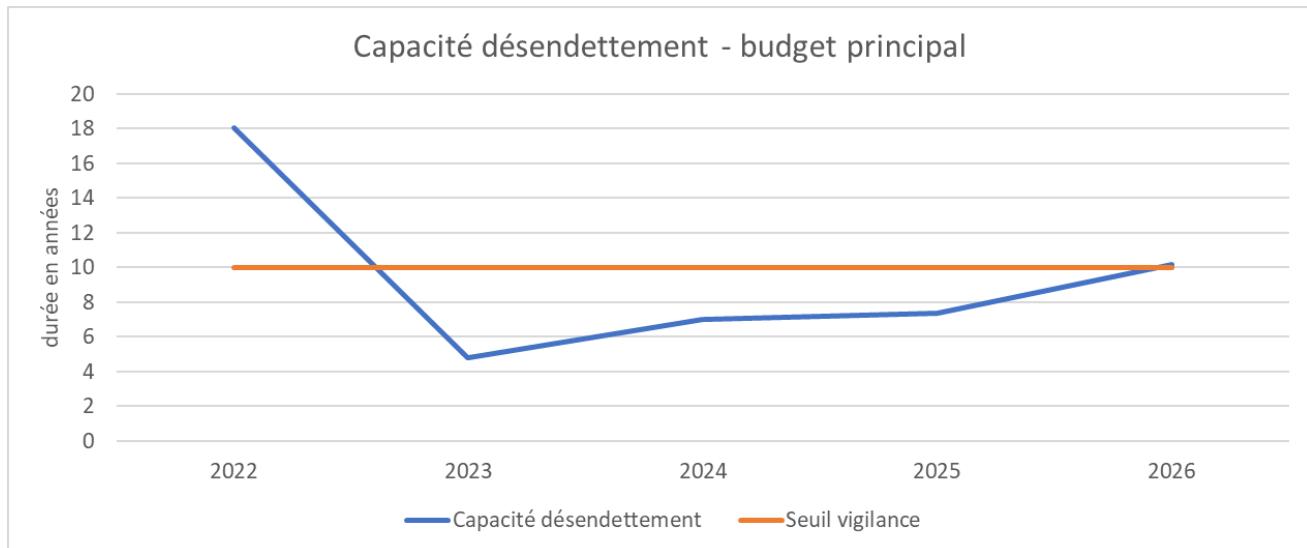


La Capacité d'Autofinancement Brute (CAF Brute) permet de mesurer la marge dégagée par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement. Elle se calcule à partir de l'EBF auquel on ajoute le résultat financier ainsi que le solde des produits et charges exceptionnels (chapitres 67 et 77). La CAF brute serait d'environ 2,9 M€ en 2025 et 2,1 M€ en 2026.

La Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette) permet de mesurer l'auto financement disponible après avoir couvert la charge de la dette. Compte tenu du capital à rembourser sur l'exercice (environ 1,5 M€), la CAF nette serait d'environ 1,4 M€ en 2025. En 2026, elle reculerait à 600 000 euros.

Capacité de désendettement :

Avec l'amélioration du résultat d'une part et le moindre recours à l'endettement d'autre part, la capacité de désendettement s'était nettement améliorée en 2023. Elle oscillerait entre 7 et 8 ans en 2024 et 2025 avant de fleurter à nouveau avec le seuil d'alerte (10 ans) en 2026.



Le futur Pacte Financier et Fiscal

La Communauté d'Agglomération a entamé la rédaction de son nouveau Pacte Financier et Fiscal. La démarche devrait aboutir à la fin du printemps 2025.

Cette démarche a notamment pour objectif de cadrer la trajectoire budgétaire et financière de la collectivité. Dans ce cadre, plusieurs indicateurs seront choisis et associés à des cibles (ce que la collectivité souhaite atteindre) et des limites (ce que la collectivité ne veut pas dépasser). Si les limites sont dépassées, des actions correctives seront proposées au conseil communautaire.

2/ Section d'investissement

2.1/ Les recettes d'investissement

Comme annoncé lors du DOB 2024, le recours à l'endettement du budget principal est limité à 3 M€ en 2 ans, soit 1,5 M€ en 2024 et 1,5 M€ en 2025.

Lors du ROB 2024, nous avions annoncé que le produit attendu au titre du FCTVA et des subventions devraient être compris entre 2,7 et 3,2 M€ (cumul 2024 / 2025).

1,95 M€ ont été encaissés au titre de 2024. Avec la réintégration de l'opération P3S dans le budget principal (voir plus loin), les recettes attendues pour 2025 devraient approcher 1,04 M€ au titre du FCTVA et 3,7 M€ au titre des subventions à recevoir.

Les autres ressources et produits sont estimés à 300 000 euros.

La clôture du budget 704 permettra de réintégrer 2,6 M€ de résultat positif pour la section d'investissement).

Compte tenu des projections qui précédent, la section de fonctionnement devrait abonder la section d'investissement à hauteur de 3,5 M€ en 2025 (idem 2024).

Ces recettes vont permettre de couvrir le remboursement en capital des emprunts (3 M€ en 2 ans), et des dépenses diverses pour 200 000 euros.

Les dépenses d'équipements (études, travaux, subventions versées) sont programmées à près de 11 M€ en 2025 (y compris P3S), hors reports.

NB : suite au contrôle de la CRC et en accord avec les services de la DDFIP, il est envisagé de clôturer le budget annexe 704 – Activités Economiques au 31/12/2025.

Les opérations initialement prévues dans ce budget annexe, figurent dans les opérations recensées ci-après. C'est le cas notamment des travaux sur le site du Souche (Bâtiment St Louis), la pépinière d'entreprise, les maisons de santé, etc.

Les charges portées par le budget principal en 2025 seront en partie couvertes par le résultat de clôture de ce budget annexe.

2.2 / Les principaux projets 2025 - 2026 en matière d'investissement

Les dépenses d'investissement peuvent se regrouper en différentes catégories qui seront détaillées ci-après :

- Les subventions d'équipement versées ;
- Les dépenses de gros entretien renouvellement (GER) ;
- Les équipements nécessaires à l'activité des services ;
- Les crédits nouveaux nécessaires à la fin d'opérations en cours ;
- Les opérations nouvelles.

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Cette catégorie représente 1 à 1,2 M€ de dépenses. Elle regroupe principalement les opérations suivantes :

Intitulé	Description	BP 2025			2026	2027	Observations
		Dépenses	Subv.	Reste à financer			
Subvention études	Financement d'audits thermiques dans le cadre des OPAH-RU	25 000	12 500	12 500	25 000	25 000	
Subvention travaux	Programme d'Intérêt Général	203 000		203 000	203 000	203 000	Programme géré par le PETR du Pays de la Déodatie - 2025 dernière année de la convention
Subvention études	Etudes diverses dans le cadre du soutien aux communes	20 000		20 000	25 000	30 000	Etudes dans le cadre de la lutte contre le bâti dégradé ou accompagnement centralités
Aides à l'immobilier d'entreprise	Aides à l'immobilier volet acquisition	166 000		166 000	170 000	170 000	Enveloppe revue à la baisse par rapport aux crédits réellement consommés (280 K€ / 2024) + travail en lien avec le CD 88
	Aides à l'immobilier volet tourisme et aménagement	38 000		38 000	40 000	40 000	
Aides commerces et services	Fonds de Soutien aux Commerces et Services de Proximité	125 000		125 000	137 500	150 000	Dispositif pérenne entre 125 K€ et 150 K€ / an
Aide à l'industrie	Aide à l'investissement - Programme Territoire d'Industrie	25 000		25 000	25 000	25 000	Aide des programmes répondant à la stratégie Territoire d'Industrie mais non éligibles
Subvention études	Cofinancement d'études dans le cadre de dossiers "loi sur l'eau"	50 000		50 000	25 000		Dispositif d'aide aux communes dans le cadre de déclaration loi sur l'eau
Subvention d'investissement	Aide à l'investissement - Gestion de la ressource en eau	20 000		20 000	15 000	10 000	Dispositif de soutien aux agriculteurs pour la gestion de la ressource en eau
Fonds de concours	Fonds de concours réservés aux communes rurales	400 000		400 000	400 000	400 000	Possibilité de redéployer les crédits non consommés par rapport aux RAR 2024 (880 K€)
Subvention d'investissement	Travaux d'aménagement du local périscolaire de Moussey	10 000		10 000			
Subvention d'investissement	Soutien aux cinémas communaux/associatifs - phase étude	20 000		20 000			Comme convenu lors du vote sur le soutien au cinéma de Saint-Dié
Subvention d'investissement	Travaux d'aménagement de pistes cyclables Saulcy / Etival	130 000		130 000			Développement des voies cyclables (30%) sur les axes structurants déjà identifiés

Les fonds de concours aux communes : 400 000 euros alloués pour les dossiers nouveaux en 2025. Ce dispositif permet de soutenir les projets communaux dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Les aides fléchées vers les acteurs économiques et touristiques pèsent 354 000 euros. On y retrouve notamment le FSCOP, les aides à l'immobilier d'entreprise ou les aides liées au programme Territoire d'Industrie.

Sur le volet Habitat : le financement du Programme Habiter Mieux sera prévu à hauteur de 203 000 euros, les audits thermiques dans le cadre des OPAH-RU pour 25 000 euros et les études liées à l'habitat dégradé seront programmées à hauteur de 20 000 euros.

Côté environnement, 50 000 euros seront affectés au cofinancement des dossiers de régularisation Loi sur l'Eau et 20 000 euros seront dédiés au dispositif de soutien au monde agricole (gestion de la ressource en eau).

Enfin, 130 000 euros seront mobilisés sur le cofinancement des travaux d'aménagement des voies vertes portés par les communes.

Les dépenses de gros entretien renouvellement (GER)

Ces dépenses correspondent à la maintenance lourde nécessaire sur notre patrimoine, bâtiments et voiries. Ces opérations sont peu subventionnées.

Travaux / Projets		BP 2025			2026	2027	Observations
Intitulé	Description	Dépenses TTC	Subv.	Reste à financer			
Travaux divers	Aires d'accueil des gens du voyage Raon / Saint-Dié	25 000		25 000	25 000	25 000	Equipements vétustes, enveloppe complémentaire de travaux d'entretien (dépenses HT)
Installations Musée	Remplacement système alarme et vidéoprotection Musée Pierre Noël	75 000	21 000	54 000			Crédits 2024 non engagés à réinscrire
Travaux bâtiment et aménagement Musée	Travaux de réfection et d'isolation de la toiture du Musée Pierre Noël	225 000		225 000			Réfection globale permettant de répondre aux problématiques récurrentes d'infiltration
	Rénovation Hall d'entrée	50 000		50 000			Part crédits 2024 non engagés à réinscrire
Travaux bâtiment	Réfection bardage Salle des sports de Saint-Michel	50 000					
Travaux bâtiment	Réfection bardage Maison de Santé de Ban de Laveline	42 000					Montant HT / code service TVA
Travaux d'aménagement	Chauffage et aménagement ext. CSC Provenchères	52 000		52 000			
Travaux d'aménagement	Mises aux normes sécurité local CEPAGRAP	50 000		50 000			Crédits 2024 non engagés à réinscrire
Travaux d'aménagement	Aménagement quai de chargement et salle de repos - George Sadoul	50 000		50 000			
Travaux d'aménagement	Remplacement chaudière PAC France Service Fraize	20 000		20 000			
Travaux d'aménagement	Remplacement chaudière PAC OTI Senones + Remplacement porte	40 000		40 000			
Travaux de voirie	Réfection chemin d'accès à la NEF	40 000		40 000			Demande des différents utilisateurs de l'équipement
Travaux de voirie	Voirie Zones d'activités	100 000		100 000	100 000	100 000	
Travaux de voiries cyclables	Travaux sur voie verte	100 000		100 000	100 000	100 000	

Travaux / Projets		BP 2025			2026	2027	Observations
Intitulé	Description	Dépenses TTC	Subv.	Reste à financer			
Travaux accueil périsco.	Aménagement extérieurs + remplacement équipement cuisine à Senones	100 000	50 000	50 000			Crédits 2024 non engagés à réinscrire Financement CAF maximum 60% : subvention 70% + prêt taux zéro 30%
		8 000	4 000	4 000			
Matériel restauration périsco.	Remplacement équipement de cuisine à Moyenmoutier	15 000	7 500	7 500			Besoin déjà identifié l'année dernière avec programmation 2025
Travaux de réseaux	Travaux de réfection de réseaux d'eau pluviale	200 000		200 000			Dépenses compensées dans les AC par les communes concernées
Aménagements et installations divers	Enveloppe de travaux divers tous sites confondus	150 000		150 000	150 000	150 000	
Installations de voirie	Renouvellement poteaux arrêts de bus urbain et interurbain	130 000		130 000	100 000		Mise aux normes de 190 poteaux dont certains fortement dégradés
Acquisition matériel	Renouvellement thermo-hygromètres Musée Pierre Noël	2 000	1 000	1 000	2 000		Matériel nécessaire à la conservation des œuvres
Acquisition matériel	Renouvellement pupitres et projecteurs LED - Salles spectacles	180 000		180 000	150 000	150 000	Accent mis sur l'espace George Sadoul en 2025 environ 8K € d'économie d'énergie / an
Acquisition matériel	Enveloppe remplacement matériels sportifs	10 000		10 000			
		TOTAL =	1 714 000	83 500	1 538 500	629 026	527 027

L'objectif global est d'assurer une maintenance satisfaisante du patrimoine de la collectivité, d'améliorer le niveau de service rendu à l'usager et d'optimiser les coûts de fonctionnement.

Les équipements nécessaires à l'activité des services

Le fonctionnement des activités de la Communauté d'Agglomération s'appuie sur des équipements qui doivent être renouvelés régulièrement :

- Matériels informatiques et téléphoniques ;
- Mobilier ;
- Véhicules ;
- Matériels pédagogiques, instruments de musique ;
- Equipements des structures d'accueil petite enfance ;
- Enseignes et signalétiques ;
- Frais d'études et de marchés associés à des opérations (notaires, géomètres, insertion,).

250 000 euros seront mobilisés sur l'exercice 2025.

Les crédits nouveaux nécessaires aux suites/fins d'opérations

On retrouve dans cette rubrique des poursuites de phases études, travaux ou acquisitions de différentes opérations en cours, telles que les travaux liés à la GEMAPI, la poursuite de l'opération « récupérateurs d'eau », des aménagements de locaux, etc.

Travaux / Projets		BP 2025			2026	Observations
Intitulé	Description	Dépenses	Subv.	Reste à financer		
Opérations pour compte de tiers	Vente de récupérateurs d'eau	275 013	68 172	206 841		Complément crédits par rapport à l'opération initiale 580 K€ D/R
Prog. d'intervention GEMAPI	Travaux Rougiville	193 000	144 000	49 000		
	Prog : Etude plaine, AAP mares, restauration, remise en état agri.	105 000	85 000	20 000		
Site internet	Poursuite MOE + refonte site internet Agglo	40 000		40 000		
Frais d'études	Etudes de faisabilité et études techniques Cartier Bresson	60 000		60 000		Poursuite étude patrimoine bâti
	Dépolution / démolition Cartier Bresson	50 000		50 000		
Mobilier	Achat de mobilier Aménagement De Lassus	50 000		50 000		Crédits 2024 non engagés à réinscrire
Travaux d'aménagement	Travaux phase 2 Aménagement De Lassus	60 000		60 000		
Travaux de valorisation	Valorisation Château de Pierre Percée	40 000		40 000		Complément de 1 246 K€ de dépenses et 554 K€ de recettes dans les RAR
	PEM Saint-Dié Barriere d'accès système d'accès	25 000		25 000		
Aménagements de terrain	Sentiers de mémoire Château de Belval	75 000	20 000	55 000	150 000	Poursuite travaux chemin déportés 2025 Promenade mémorielle du parc 2026
	TOTAL =	973 013	317 172	655 841	150 000	

Les opérations nouvelles

Certaines des opérations qui figurent ci-dessous ont déjà été abordées devant le conseil communautaire.

A noter : les dépenses liées au programme P3S figurent dans ce tableau. En effet, le budget annexe 704 – Activités Economiques sera clôturé fin 2025 (suite contrôle CRC). Il est donc préférable de démarrer cette opération directement dans le budget principal.

Travaux / Projets		BP 2025			2026	2027	Observations
Intitulé	Description	Dépenses	Subv.	Reste à financer			
OPAH-RU	Aide aux travaux secteur SDDV	700 000	700 000		700 000	700 000	
	Aide aux travaux secteurs PVD : Raon-l'Etape, Fraize et Plainfaing	280 000	280 000		280 000	280 000	
	Etude mise en place OPAH-RU secteur Senones	30 000	15 000	15 000			Échéance démarrage automne 2025
Acquisition terrains	Acquisition de foncier PAPI / PLUIH / ENS	205 000		205 000			Lien GEMAPI
Acquisition bâtiment	Acquisition bât. St-Marguerite Centre Technique eau ass. déchets	350 000		350 000			
	Valorisation site Champ de roches de Barbey Seroux	20 000		20 000			
Prog. d'intervention GEMAPI	Travaux Meurthe et Fave	420 000	336 000	84 000			
Travaux d'aménagement P3S	Papeterie du Souche P3S	3 500 000	1 750 000	1 750 000	3 500 000		Travaux HT dont participation 20% clos couvert EPFGE
Travaux bâtiment	Stand de tir d'Etival	250 000	100 000	150 000	150 000		
Frais d'études	Papeterie du Souche Etudes Machine à papier	50 000		50 000			
Frais d'études	Etudes avant projet / faisabilité Maison de l'enfance F. Dolto	50 000		50 000			
Frais d'études	SPR Senones				90 000		Etudes pour la mise en place d'un site patrimonial remarquable (SPR)
Travaux d'aménagement	Aménagement bât. St-Marguerite	75 000		75 000			
Etudes et travaux aménagement	Etudes thermiques et travaux de rénovation énergétique INSIC	210 000		210 000	200 000	200 000	Réflexion autour d'un loyer à mettre en place au regard des investissements nécessaires
Installations de voirie et enseignes	Achat panneaux routiers et enseigne extérieur CASDDV	100 000		100 000	50 000		Remplacement signalétique routière et enseigne batiments Agglo en lien avec stratégie de com
Travaux bâtiment	Rénovation énergétique Pépinière d'entreprises	365 000		365 000			Montant HT / code service TVA Etudes impact conso énergétique / loyer
Travaux d'aménagement	Création sanitaires et loges artistes salle Cholley	15 000		15 000			Permettre une programmation professionnelle en coordination avec le Musée Pierre Noël
Travaux d'aménagement	Création rampe d'accès Musée Pierre Noël	25 000		25 000			

Travaux / Projets		BP 2025			2026	2027	Observations
Intitulé	Description	Dépenses	Subv.	Reste à financer			
Acquisition fonds divers	Enrichissement fonds patrimoniaux	10 000	8 000	2 000			Enrichissement des collections soutenu par la DRAC
Mobilité	Mise en œuvre de moyens pour développer les mobilités douces / à préciser selon les orientations du PMS	180 000	90 000	90 000			
Acquisition œuvres	Enrichissement collections	20 000	16 000	4 000			Enrichissement des collections soutenu par la DRAC
Acquisition matériel divers	Mobilier et matériel divers Plan intercommunal de Sauvegarde	20 000		20 000			
Site internet	Création site internet dédié au spectacle vivant	11 500		11 500			Refonte et création d'une identité propre pour le spectacle vivant pour une meilleure identification de l'activité
Acquisition matériel divers	Achat enseigne extérieur salles de spectacles	10 000		10 000			
	TOTAL =	6 896 500	3 295 000	3 601 500	4 972 026	1 182 027	

PROJET

LES BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges dispose de 5 budgets annexes :

- 1 budget annexe relatif à la gestion des déchets ;
- 1 budget annexe Activités Economiques et 1 budget ZAC ;
- 2 budgets relatifs à l'exercice des compétences eau et assainissement.

BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES (704) ET BUDGET ANNEXE ZAC (708)

Le budget « Activités Economiques » regroupe les activités relatives à l'immobilier d'entreprises et assimilés : locations de bureaux, de locaux industriels, gestion de maisons de santé, etc. Les loyers encaissés couvrent les charges de remboursement des emprunts et l'entretien courant des bâtiments et des zones d'activités. La section d'investissement porte notamment le gros entretien lié aux bâtiments gérés dans ce budget : pépinière, etc.

Ce budget portera également le projet de Centre National de formation aux Métiers de la Sûreté, de la Sécurité et du Secours.

Un projet majeur de la Communauté d'Agglomération mené en lien avec l'EPFGE et SOLOREM réalisé en plusieurs phases :

- **Rive gauche** : projets économiques (2020 – 2022).
- **Rive droite phase 1** : partie aménagement général et desserte du site (portage par le budget principal) : 2024 – 2025. Réception des travaux en avril 2025.
- **Rive droite phase 2** : Bâtiment Saint-Louis. Centre de formation « Projet P3S ». La phase travaux démarre en 2025 et durera jusque fin 2026.



Le montant 2022 de la première tranche d'emprunt relatif à cette opération était de 2 millions d'euros.

La deuxième tranche sera mobilisée courant 2025, voire en 2026 : son montant et sa date de mobilisation dépendront de l'ouverture des plis et du rythme des travaux.

- **Rive droite phase 3** : Bâtiment Machine à Papier. Plusieurs projets sont à l'étude. Au plus tôt, des travaux démarreront sur ce bâtiment à partir de 2027.

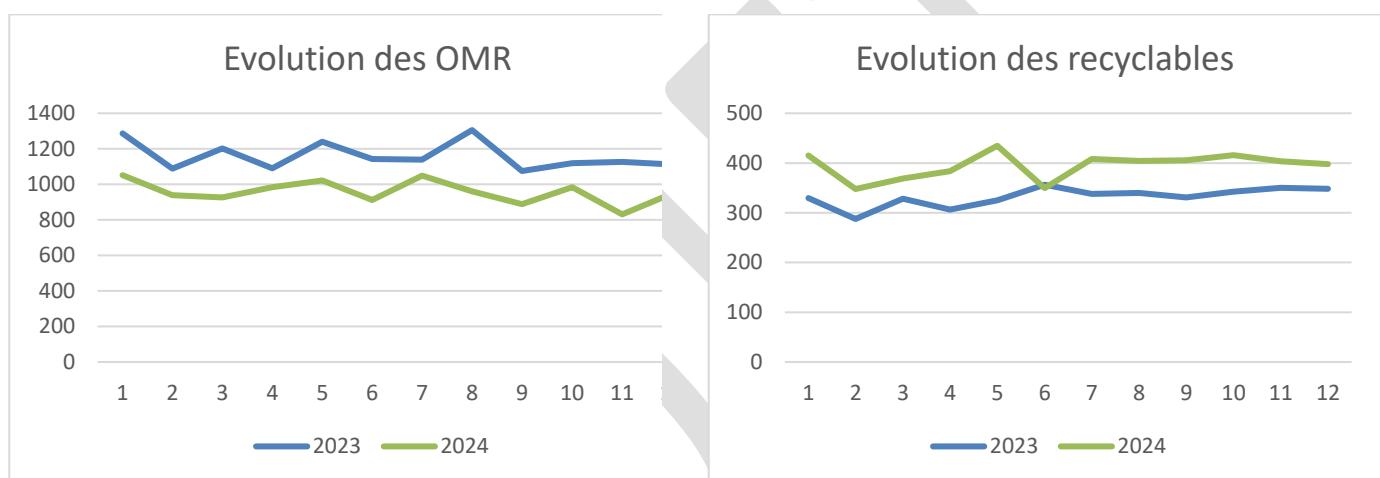
LE BUDGET ANNEXE DECHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative est opérationnelle sur l'ensemble du territoire. Une première phase à blanc s'est déroulée sur le premier semestre. Les premières factures ont été éditées et adressées aux usagers du service.

Fonctionnement :

Le déploiement de la REOMi se poursuit. Des ajustements et des livraisons de bacs sont encore en cours pour les derniers usagers à équiper.

Les premiers effets bénéfiques peuvent déjà être soulignés : une baisse drastique des tonnages d'ordures ménagères envoyées à l'incinération est observée (- 2 229 tonnes soit une diminution de 17%). Parallèlement, on constate une hausse de la quantité d'emballages recyclables collectés (+ 752 tonnes soit une hausse de 18%).



Le coût brut du service avoisine les 10 M€. Cette dépense est en partie couverte par des recettes : vente de matériaux, facturation en déchèteries et soutiens des éco organismes pour un montant qui devrait approcher 2,5 M€.

Le reste des recettes (7,5 M€) est appelé sur les usagers du service (ménages et professionnels).

Investissement :

1,5 M€ TTC d'investissements sont à prévoir sur les 24 à 30 prochains mois. Le rythme de ces investissements va dépendre en partie de la capacité du service à dégager des marges en optimisant son fonctionnement, afin de garder des tarifs maîtrisés.

La collectivité doit poursuivre la mise aux normes des déchèteries (réglementation ICPE). Après les déchèteries d'Anould, Corcieux et Neuvillers-sur-Fave, le site de Raon-L'Etape doit subir une transformation.

Le parc de véhicules va être progressivement renouvelé.

Les investissements en lien avec la redevance incitative vont se poursuivre sur l'année 2025. Des investissements afin d'individualiser la production de déchets de chaque usager vont être réalisés. L'acquisition de point d'apport volontaire (enterré ou aérien) est nécessaire. Des contrôles d'accès par badge électronique y seront installés, permettant aux écarts, aux bâtiments collectifs et résidences secondaires de jeter leurs déchets.

INVESTISSEMENT				
	Désignation	2024	2025	2026
Collecte	Acquisition BOM	250 000	250 000	250 000
	Identification des bacs	15 000	15 000	
	Bacs	25 000	25 000	25 000
	Systèmes Liés à la REOMI	150 000	150 000	150 000
	Communication	50 000	50 000	50 000
	Etude création/acquisition d'un bâtiment technique	15 000		
	Sites de compostage partagé	100 000	100 000	75 000
Déchèteries	Mise aux normes Corcieux	205 000		
	Mise aux normes Neuville	225 000		
	Mise aux normes Raon		400 000	
	Etude réorganisation déchèteries Etival+Moyenmoutier	20 000		
Prévention + Technique	Véhicule ambassadeurs du tri	35 000		
	Véhicule maître composteur		35 000	
	Véhicule technique	40 000		
TOTAL		1 130 000	1 025 000	550 000

Les tarifs de redevance 2025 ont d'ores et déjà été actés et validés par le conseil communautaire. Les abonnements des deux secteurs ainsi que les parts variables de FMG ont été légèrement actualisés en tenant compte d'une formule de révision en fonction de l'inflation.

Les parts variables du secteur hors FMG ont été réévaluées à une plus grande proportion afin de faire converger les deux grilles tarifaires dans un avenir proche.

LES BUDGETS ANNEXES EAUX ET ASSAINISSEMENTS (714, 716)

Les compétences Eau et Assainissement sont désormais regroupées dans deux budgets annexes (contre 4 jusqu'au 31/12/2024).

L'année 2023 avait permis de déterminer des tarifs cibles ainsi que la durée de la convergence tarifaire, les priorités et ambitions en matière d'investissement et les modalités de réorganisation de la gestion administrative et notamment la facturation aux usagers.

L'ajustement de cette trajectoire tarifaire fin 2024 va conduire à un ralentissement de la programmation en matière d'investissement. Par ailleurs, les nouvelles modalités de calcul des redevances de l'AERM, modulées en fonction d'indicateurs de performances, vont conduire la collectivité à réinterroger ses priorités au cours du 1^{er} semestre 2025 et surtout accentuer les actions sur, d'une part, la performance des réseaux et la gestion patrimoniale sur l'eau potable et, d'autre part, la conformité réglementaire et l'efficacité des systèmes d'assainissement.

Enfin, l'AERM va également dévoiler dans les prochaines semaines le détail de ses modalités de soutien financier figurant dans le 12^{ème} programme pluriannuel. Là aussi, les orientations de l'Agence vont conduire à réinterroger la programmation de la Collectivité.

L'année 2025 devrait donc être une année de continuité d'une part, et de consolidation des activités d'autre part :

- Consolidation de l'organisation et du dimensionnement des équipes ;
- Consolidation des moyens techniques (matériels et bâtiments).

Les principaux enjeux identifiés sont rappelés ici :

- ✓ Sécurisation de la ressource en eau
- ✓ Amélioration de la qualité de l'eau
- ✓ Maîtrise de l'évolution des coûts / Amélioration de la connaissance des installations
- ✓ Amélioration des performances des services rendus à la population (limiter les fuites, chasse aux eaux claires parasites...)

Les budgets Régies 714 – Eau et 716 – Assainissement

Les budgets régies et DSP ont été fusionnés au 1^{er} janvier 2025.

- 1-** Comme sur l'année 2025, Le budget Eau sera consommé, en 2025, autour des enjeux prioritaires définis par la collectivité.

En premier lieu, il s'agira essentiellement du renouvellement des conduites fuyardes pour améliorer les rendements et pouvoir gagner en performance, et ainsi diminuer le risque de pénalités sur les redevances de l'AERM.

En termes de sécurisation, la CA déploie progressivement son projet de sécurisation de la Fave (interconnexions prévues entre certaines communes) et des études similaires seront enclenchées sur les secteurs du Rabodeau et du Neuné. La sécurisation de la ressource sera au cœur de deux programmations d'ampleur sur les communes de Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Etape, puisque l'année 2025 marquera le début des travaux sur les captages (optimisation de la ressources). Ces programmes se dérouleront sur plusieurs années.

La qualité de l'eau reste une préoccupation majeure : les systèmes de traitement de l'eau (chloration) seront généralisés sur les communes dépourvues, et la construction d'une station de traitement et d'un réservoir est prévu à Luvigny.

Enfin, l'absence de compteurs abonnés sur 4 communes du territoire devra être corrigée sur les deux années à venir. Là encore, des risques importants de pénalités sur les redevances de l'AERM sont à craindre.

Le programme d'action prévisionnel du service est présenté ci-dessous pour les secteurs en régie :

Service	Thème	Projet	Type	Travaux HT	Tx sub	Subvent°
BAN DE SAPT	rendement	Travaux protection et conformité sources Beuvilles/Vieilles Gouttes	Réel	54 955,50 €	70%	38 468,85 €
CHATAS	sécurisation	Travaux de sécurisation au Hâmeau de Chatâs	Estimation	100 000,00 €	60%	60 000,00 €
GEMAINGOUTTE	sécurisation	Interco Ban-de-Laveline/Gemaingoutte	Estimation	120 000,00 €	70%	84 000,00 €
LE PUID, LE VERMONT, RAON SUR PLAINE, RAON LES LEAU	maîtrise coûts	Pose de compteurs abonnés	Estimation	270 000,00 €	0%	- €
LE SAULCY	rendement	Renouvellement conduite secteur Mouche et Harcholet	Estimation	150 000,00 €	75%	112 500,00 €
LUVIGNY	qualité	Création d'un stockage et d'un traitement de l'eau	Estimation	250 000,00 €	60%	150 000,00 €
MOYENMOUTIER	rendement	Renouvellement conduite au niveau du réservoir	Estimation	180 000,00 €	80%	144 000,00 €
NOMPATELIZE	rendement	Renouvellement conduite réservoir/Surpresseur	Estimation	140 000,00 €	80%	112 000,00 €
RAVES	qualité	Sécurisation des captages / DUP	Estimation	125 000,00 €	70%	87 500,00 €
RAVES	qualité	Renforcement de la station de traitement	Estimation	350 000,00 €	60%	210 000,00 €
SAINTE MARGUERITE	rendement	Renouvellement conduite rue de la Gare	Estimation	140 000,00 €	75%	105 000,00 €
SECTEUR NEUNE et RABODEAU	sécurisation	Etudes de sécurisation	Estimation	200 000,00 €	70%	140 000,00 €
ST LEONARD	rendement	Sécurisation de Sarupt	Estimation	100 000,00 €	70%	70 000,00 €
01 GENERAL	maîtrise coûts	Supervision	Estimation	60 000,00 €	70%	42 000,00 €
01 GENERAL	divers	Schéma Directeur Eau	Estimation	20 000,00 €	70%	14 000,00 €
GERBEPAL	rendement	Renouvellement de conduite	Estimation	100 000,00 €	60%	60 000,00 €
						- €
				2 359 955,50 €		1 429 468,85 €

Sur les secteurs en DSP et en prestations, les investissements prévisionnels sont les suivants :

THEME	SERVICE	PROJET	Montant estimé HT	Taux aide estimé	Montant subvention attendue
EAU POTABLE					
Sécurisation de l'approvisionnement	BAN SUR MEURTHE CLEFCY	Sécurisation du Grand Valtin	150 000,00 €	70%	105 000,00 €
Sécurisation de l'approvisionnement	SAINT DIE DES VOSGES	Etude globale des ponts de captages St Die/ St Amans / Arnould / Durance	150 000,00 €	80%	120 000,00 €
			300 000,00 €		225 000,00 €
Amélioration du rendement	RAON L'ETAPE	Etude La Trouche	40 000,00 €	40%	16 000,00 €
Amélioration du rendement	SAINT DIE DES VOSGES	Renouvellement rue du Nouvel Hôpital	300 000,00 €	50%	150 000,00 €
Amélioration du rendement	SAINT DIE DES VOSGES / RAON L'ETAPE	Extension / renouvellement de conduites	300 000,00 €	40%	120 000,00 €
			640 000,00 €		166 000,00 €
Sécurisation de l'approvisionnement	SAINT DIE DES VOSGES	Optimisation et mise en conformité des captages	2 872 000,00 €	60%	1 723 200,00 €
Sécurisation de l'approvisionnement	RAON L'ETAPE	Optimisation et mise en conformité des captages	800 000,00 €	60%	480 000,00 €
			3 672 000,00 €		2 203 200,00 €

A noter : certaines dépenses seront engagées en 2025 mais réalisées sur 3 voire 4 exercices budgétaires (sécurisation des captages notamment).

- 2- Sur le budget Assainissement, la priorité a été mise depuis 2023 sur la réalisation des schémas directeurs.

Sur les communes gérées en régie, les conclusions de l'étude devraient être connues pour la fin d'année ce qui permettra d'établir la programmation de travaux à compter de 2026. Sur les communes en DSP, le schéma directeur sera externalisé et l'étude débutera en avril 2025.

En parallèle, il est nécessaire de prévoir des travaux de renouvellement/maintenance sur les ouvrages dont nous avons la gestion : certaines stations d'épuration montrent des signes inquiétants de vétusté et de fragilité du génie civil. Certains matériels indispensables au bon fonctionnement des ouvrages devront être changés (agitateurs, pompes, systèmes d'aération ...). Les coûts liés à ces opérations de maintenance seront élevés.

Sur le volet de réductions des eaux claires parasites, on retient l'opération de mise en séparatif du secteur de la Trouche à Raon l'Etape et la rue du Nouvel Hôpital à Saint-Dié-des-Vosges.

En 2025, la priorité reste le désendettement du service Assainissement. Le poids de la dette est considérable : le capital restant dû est de 11,2 M€.

Le besoin d'investissement cumulé est moins important mais les capacités de ce budget sont nulles ce qui nuit au besoin, pourtant réel, d'investir dans les usines de traitement. Les schémas directeurs permettront d'avoir une visibilité sur au moins 5 années.

THEME	SERVICE	PROJET	Coût total	taux aide AERM
Etude - Schémas directeurs	Régies	Réalisation des schémas directeurs d'assainissement	680 000,00 €	70%
	DSP		630 000,00 €	70%
Réhabilitation de PR	SIAVR	Réhabilitation électrique des postes de relevage (l'ensemble)	230 000,00 €	40%
Réhabilitation réseau	LA PETITE RAON	Travaux de voirie à La Petite Raon / Requalification de la rue de la déportation - Mise en place de réseaux séparatifs Assainissement (ou de DO)	100 000,00 €	0%
Etude	RAON L'ETAPE	Etude La Trouche	40 000,00 €	40%
		TOTAL	1 680 000,00 €	

Pour les secteurs en DSP et en prestations, les investissements prévisionnels sont les suivants :

SERVICE	PROJET	Montant estimé HT	Taux aide estimé	Montant subvention attendue
ASSAINISSEMENT				
SAINT DIE DES VOSGES	Renouvellement rue du Nouvel Hôpital	250 000,00 €	50%	125 000,00 €
PERIMETRE DE LA DSP	schéma directeur	650 000,00 €	70%	455 000,00 €
PERIMETRE DE LA DSP	extension de réseaux	300 000,00 €	0%	- €
SAINTE MARGUERITE	extension de réseau	50 000,00 €	- €	- €
		1 250 000,00 €		

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Dans un contexte moins favorable de forte hausse des taux, la Communauté d'Agglomération a décidé de réduire son recours à l'endettement dès 2023.

Les budgets annexes liés aux activités économiques n'auront pas besoin d'emprunt nouveau en 2024. Le projet P3S a été préfinancé partiellement en 2022. En fonction du résultat des appels d'offres, un emprunt complémentaire sera nécessaire en 2025 ou 2026.

Pour les budgets du service eau assainissement, la section d'investissement est abondée uniquement par l'autofinancement ce qui permet de réduire progressivement l'encours de la dette. Cette logique sera maintenue au moins jusqu'à ce que les schémas directeurs permettent de redéfinir efficacement le programme d'investissement : ces schémas seront terminés entre fin 2025 et courant 2026 selon les compétences et les secteurs.

Le service déchets avait souscrit un emprunt d'1,5 million d'euros fin 2022 pour financer une partie des investissements liés à la mise en place de la redevance incitative. Compte tenu des besoins d'investissement dans les années à venir (véhicules, mise aux normes des déchèteries, etc.), ce service devra probablement souscrire de nouveaux emprunts à compter de 2025 ou 2026, pour un montant estimé de 500 000 euros par an.

Informations générales

Le capital restant dû, tous budgets confondus, est de 43 075 341,54 euros au 1^{er} janvier 2025 contre 44 442 086,75 euros au 1^{er} janvier 2024. La collectivité s'est donc désendettée de 1,37 M€ en 2024. Elle devrait à nouveau se désendetter de 1,25 M€ en 2025.

L'encours est constitué de 100 emprunts dont la durée résiduelle est de 16 ans et 2 mois. Le taux moyen annuel est de 2,29 % : ce taux très favorable s'explique par les taux très bas des emprunts souscrits ces dernières années.

	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
Encours	36 308 216,24 €	44 653 486,41 €	44 442 086,75 €	43 075 341,54 €
Nombre d'emprunts	102	102	102	100
Durée résiduelle	17 ans et 5 mois	17 ans et 5 mois	16 ans et 10 mois	16 ans et 2 mois
Taux moyen annuel	2,42%	2,15%	2,22%	2,29%

Même si les taux actuels sont moins favorables, le recours modéré à l'emprunt sur la période 2024 – 2026 conduira à une stabilisation de l'encours de dette et du taux moyen, et donc à une stabilisation de la charge de la dette.

Répartition par budget

La dette du budget principal représente 52,2 % de l'encours, 7,2 % pour le budget activités économiques.

Les services Eau et Assainissement représentent 37,3 % de l'encours de dette.

Le service déchets avait fait un emprunt en prévision de la mise en place de la redevance incitative. Sa dette reste assez faible avec un encours qui représente 3,2 % du total.

Budget	Capital restant dû	%
Budget principal	22 493 660,92 €	52,2%
Budget Activités Economiques	3 117 926,54 €	7,2%
Sous total 1	25 611 587,46 €	59,5%
Assainissement	11 219 414,67 €	26,0%
Eau	4 852 695,07 €	11,3%
Sous total 2	16 072 109,74 €	37,3%
Service déchets	1 391 644,34 €	3,2%
Sous total 3	1 391 644,34 €	3,2%
Total	43 075 341,54 €	100%

Structure de la dette / niveau de risque / présentation Gissler

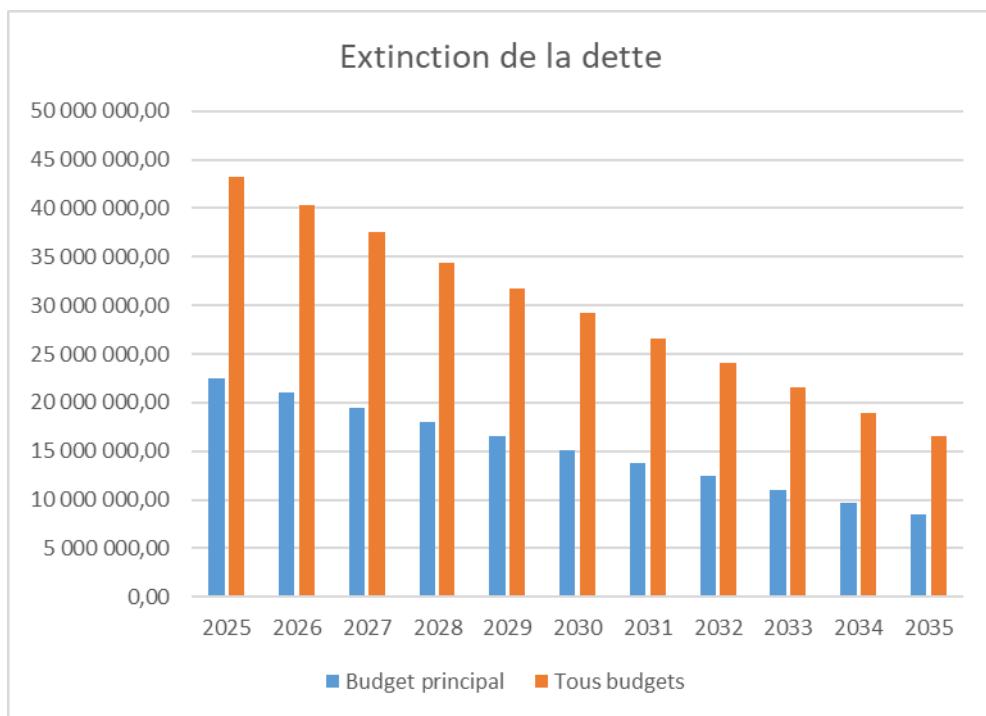
La plupart des emprunts de la Communauté d'Agglomération est à taux fixe (89,2 %). La dette indexée ne représente que 4,5 % de l'encours.

Cette dette se caractérise également par son niveau de risque très faible puisque 93,7 % de l'encours est côté A1, le niveau de risque le plus bas.

Présentation Gissler	Capital restant dû	%
A1	40 378 592,83 €	93,7%
B1	1 706 748,71 €	4,0%
D1	990 000,00 €	2,3%
Total	43 075 341,54 €	100,0%

Profil d'extinction

Hors emprunts nouveaux, le profil d'extinction de la dette ressort comme suit :



Dette garantie

Depuis 2018, la Communauté d'Agglomération s'est portée garantie d'emprunts souscrits par le bailleur social le Toit Vosgien. L'encours des emprunts garantis s'élevait à 5,65 M€ euros au 1^{er} janvier dernier. Ce montant n'intègre pas encore les dernières délibérations prises par la collectivité.

La collectivité n'est pas tenue de constituer de provisions pour couvrir les garanties d'emprunts qu'elle accorde aux bailleurs sociaux.

Dans le cadre du travail mené autour de la rédaction du nouveau Pacte Financier et Fiscal, la collectivité est en train de réinterroger le cadrage de sa politique en matière de garanties d'emprunts.